

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

AMENDEMENT

N ° II-CF336

présenté par

Mme Klinkert, M. Ledoux, M. Gouffier Valente, Mme Spillebout, M. Vuibert, M. Ramos,
Mme Lise Magnier, Mme Buffet et M. Frébault

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 69, insérer l'article suivant:

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
